



Publié le 4 octobre 2023

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 02 octobre 2023**

**Délibération n° 2023-107**

**PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE (PSO) STRUCTURES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES : MISE A JOUR DES CONVENTIONS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 40**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICHI, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION : 7**

Mesdames, Messieurs : Joël MAUVIGNEY À Alain ANZIANI, Patricia NEDEL À Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Ghislaine BOUVIER À Eric SARRAUTE, Anne-Eugénie GASPAR À Cécile SAINT-MARC, Marie-Ange CHAUSSOY À Joël GIRARD, Hélène DELNESTE À Thierry MILLET, Patrice LASSALLE-BAREILLES À Maria GARIBAL.

**ABSENT(S) : 2**

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Aude BLET-CHARAUDEAU.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX**

Madame Véronique KUHN, Adjointe au Maire Déléguée à l'Education, rappelle à l'Assemblée que la Ville de Mérignac a renouvelé ses conventions de financement prestation de service ordinaire (PSO) péri et extra scolaires avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde par délibération du 5 octobre 2020. Ces conventions sont conclues pour une durée de quatre ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Suite à l'ouverture de l'école élémentaire et de l'école maternelle Rosa Bonheur, située 114 rue du Pradas, ainsi que de son accueil de loisirs, depuis le 10 juillet 2023, il y a lieu d'ajouter ce site aux listes des structures périscolaires et extrascolaires mentionnées dans les conventions prestation de service ordinaire.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2020-128 en date du 5 octobre 2020 autorisant la signature des conventions de financement prestation de service ordinaire avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde,

**Vu** l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 21 septembre 2023,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** de modifier les conventions PSO péri et extra scolaires afin d'ajouter aux listes des structures l'école maternelle et l'école élémentaire Rosa Bonheur, ainsi que son ALSH et de le notifier à la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde ;

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 02 octobre 2023



**Vanessa FERGEAU-RENAUX**  
Secrétaire de séance



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*